



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 décembre 2018**

Délibération n° 2018-3234

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Gestion des espaces appartenant à SNCF immobilier accessibles depuis le domaine public métropolitain - Convention avec SNCF immobilier - Années 2019-2022**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Gouverneure

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 20 novembre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 12 décembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacques, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Basdereff, Beauteemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneure, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguette, Mme Iehl, M. Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyard, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Crimier), Bernard (pouvoir à M. Sannino), Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Barret (pouvoir à M. Cohen), Mme Berra (pouvoir à Mme Nachury), MM. Denis (pouvoir à Mme Frier), Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 10 décembre 2018**Délibération n° 2018-3234**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Gestion des espaces appartenant à SNCF immobilier accessibles depuis le domaine public métropolitain - Convention avec SNCF immobilier - Années 2019-2022**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 novembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans la continuité du cadre stratégique 2010-2014 de propreté urbaine adopté par la Communauté urbaine de Lyon le 11 mai 2009, la Métropole de Lyon souhaite mettre en œuvre une gestion globale de nettoyage de ces espaces combinant des domanialités différentes, dans un objectif de rationalisation des interventions et d'optimisation du rapport coût / résultat.

Une 1^{ère} convention de gestion des espaces avait été signée fin 2014, à titre expérimental pour une durée de 2 ans, entre Réseau ferré de France (RFF) et la Communauté urbaine. Dans un souci de gestion globale des espaces publics, cette convention a permis de gérer de manière cohérente des sites appartenant à RFF et accessibles depuis le domaine public, l'entretien étant assurée par la Communauté urbaine.

L'évaluation de cette expérimentation a prouvé la pertinence d'un intervenant unique sur le domaine public et a été reconduite par délibération du Conseil de la Métropole n° 2016-1632 du 12 décembre 2016 au regard du nombre de réclamations des riverains en forte baisse.

Ainsi, le bilan particulièrement satisfaisant de ce mode de gestion conduit au renouvellement de cette convention, entre SNCF immobilier et la Métropole, pour une durée de 4 ans, et selon des modalités identiques, l'entretien des espaces concernés sera ainsi assuré par la Métropole.

La mission confiée à la Métropole concernera uniquement l'entretien des espaces verts (débroussaillage, désherbage), l'enlèvement des déchets et encombrants et la remise au propre liée à cette prestation sur les sites appartenant à SNCF immobilier, non clos, et accessibles depuis le domaine public métropolitain.

Les sites sur lesquels interviendra la Métropole seront déterminés annuellement par SNCF immobilier parmi les sites suivants :

Commune	Localisation
Lyon 2°	rue Hrant Dink et quai Rambaud
Lyon 2°	cours de Verdun / Perrache
Lyon 9°	rue Bouquet
Lyon 9°	rue Mouillard
Lyon 3°	rue Paul Bert
Lyon 6°	rue Vauban
Lyon 6°	boulevard Stalingrad (nouvelle voie)
Lyon 7°	avenue Berthelot
Lyon 7°	boulevard Yves Farge
Lyon 7°	gare Jean Macé

Commune	Localisation
Lyon 7°	rue Servant
Lyon 7°	gare de la Guillotière, côté Raoul Servant
Lyon 7°	rue Duvivier
Lyon 8°	rue Auguste Chollat
Albigny sur Saône	rue du Parc des Monts d'Or
Albigny sur Saône	Trou du chat
Albigny sur Saône	passage souterrain piétons entre Jean Chirat et Notre Dame
Caluire et Cuire	avenue de Poumeyrol
Caluire et Cuire	chemin du Bac à Traille
Caluire et Cuire	route de Strasbourg
Saint Romain au Mont d'Or	rue Sulzbach
Saint Germain au Mont d'Or	chemin de la Mendillonne
Vénissieux	rue Eugène Maréchal
Vénissieux	boulevard Ambroise Croizat
Vénissieux	rue Pierre Sémard
Saint Priest	route de Saint Symphorien d'Ozon
Saint Priest	rue du Beaujolais (côté Charbonnier)
Solaize	rue de Sibelin
Givors	rue du 11 novembre 1918
Givors	route d'Echallas
Oullins	rue Pierre Sémard (place Valmy)
Tassin la Demi Lune	allée de la Garenne
Tassin la Demi Lune	avenue Charles de Gaulle
Tassin la Demi Lune	rue de Belgique
Tassin la Demi Lune	rue Paul Doumer
Tassin la Demi Lune	rue du Nord
Tassin la Demi Lune	rue Honoré Esplette
Tassin la Demi Lune	rue Marin

Le remboursement des sommes engagées dans le cadre des missions effectuées par la Métropole est fixé à 125 000 € TTC par an.

Une convention sera conclue pour une durée de 4 ans, à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'entretien des espaces verts appartenant à SNCF immobilier et accessibles depuis le domaine public métropolitain, l'enlèvement des déchets et encombrants et le nettoyage sur ces mêmes espaces par la Métropole,

b) - la convention à passer entre la Métropole et SNCF immobilier pour une durée de 4 ans, à compter du 1^{er} janvier 2019.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Les recettes de fonctionnement en résultant, soit 125 000 € TTC par an, seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2019 et suivants - chapitre 74 - opération n° 0P24O2468.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2018.